#### **CONSEIL DU 13 MARS 2020**

**Présents**: FOURNIER Sylvain, REILLON Arnaud, RICOLLEAU Gérard, BRIFFAULT Rodolphe, PERRIN DE BOIS LA VILLE Jean, AVRIL Mickaël, VERRON Olivier, OUVRARD Karine, SLESAK Catherine, BOUTTIER Monique, DELAROCHE Marie, DELAPORTE Christine, MARCHAND Véronique, LEMARECHAL Virginie.

Absente excusée : FOULON Annabelle.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2020.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUI: le PLUi a été adopté le 5 mars 2020 au conseil communautaire de la CDC Sud Sarthe. Le droit de préemption urbain (DPU) est automatiquement accordé à la Communauté de Commune dans le PLUi. Pour que la commune garde son droit de préemption, le Conseil doit se prononcer. Il décide à l'unanimité de garder le droit de préemption urbain.

Par ailleurs, une modification doit être apportée pour instaurer un permis de démolir.

# COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019

Le Conseil approuve le compte administratif qui dégage un excédent de fonctionnement de 267 862,23 € et un déficit d'investissement de 66 423,85 €.

M. Fournier n'a pas pris part au vote.

Affectation des résultats : 201 438,38 € au R002 (en fonctionnement)

66 423,85 € au 1068 (en investissement)

# COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil approuve le compte administratif qui dégage un excédent de fonctionnement de 37 904, 81 € et un excédent d'investissement de 48 865,87 €.

M. Fournier n'a pas pris part au vote.

Affectation de résultats : néant

#### VOTE DES TAXES

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux.

Taxe foncier bâti: 17,12 % Taxe foncier non bâti: 32,05 %

### BUDGET COMMUNE 2020

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 842 198 €. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 239 581 €.

### BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 71 031 €. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 382 865 €.

### TRAVAUX VOIRIE

Le montant total des travaux s'élève à 56 463 € HT.

Groupama intervient à hauteur de 14 697 € pour la réfection de la route de la Fontaine Saint Martin.

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

V7 Route de Oizé : 11 326, 25 € HT Chemin de la Vivantière : 3 843, 80 € HT Place de la cantine : 16 472, 95 € HT La Grande Houssaye : 2 623, 25 € HT

Ecluse école rue Mairie : 4 513, 62 € HT

Réfection route de la Fontaine : 14 339,20 € HT

## ASSAINISSEMENT POTERIE

Le maire informe le conseil que l'appel d'offre est lancé sur Médialex. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 30 avril 2020.